

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 28
- présents : 22
- votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq le 22 du mois de septembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
Date de convocation : 16/09/2025

**PRESENTS :** Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

**ABSENT(e) EXCUSES :**  
SOURISSE Claire a donné procuration à GROSS Alain, MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE :** Annelise HERITEAU

**D2025\_092215**

**OBJET : Renouvellement de convention entre la commune et les bénévoles de la médiathèque**

**Rapporteur : Chantal VERNET**

La médiathèque de Bons-en-Chablais, en tant que service public, assure l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires à chacun de ses usagers inscrits. Pour ce faire, elle est amenée à faire appel à des bénévoles pour soutenir son activité.

La présente convention fixe les conditions d'intervention du collaborateur bénévole au sein du service médiathèque de la commune de Bons-en-Chablais.

Par cette convention, le collaborateur bénévole s'engage à respecter les règles relatives au fonctionnement de la médiathèque, ainsi que les principes de neutralité et de secret professionnel inhérents à la fonction publique.

Le bénévole collabore avec les bibliothécaires professionnelles dans un esprit de complémentarité, au service des usagers de la médiathèque. Le bénévole, dans ce cadre, reconnaît l'autorité de la responsable du service et applique les instructions transmises par cette dernière et plus généralement les règles inhérentes à la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et les bénévoles de la médiathèque.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,**

**DECIDE**

**-D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et les bénévoles de la médiathèque, annexée à la présente délibération**

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,

Olivier JACQUIER



La secrétaire,

Annelise HERITEAU





La secrétaire,  
Annelise HERITEAU

**CONVENTION D'ACCUEIL  
COLLABORATEUR BENEVOLE A LA MEDIATHEQUE**

**La médiathèque de Bons-en-Chablais, en tant que service public, assure l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires à chacun de ses usagers inscrits. Pour ce faire, elle est amenée à faire appel à des collaborateurs bénévoles pour soutenir son activité.**

Entre **la médiathèque Municipale, 46 avenue du Léman, 74890 Bons-en-Chablais** représentée par Le Maire, Olivier Jacquier, dûment habilité par délibération du ..../2025 Ci-après désignée, la Collectivité, d'une part,

ET

Madame, Monsieur .....

Domicilié(e) : .....

Ci-après désigné (e), le « collaborateur bénévole », d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**Article 1 : OBJET**

La présente convention fixe les conditions de présence de ..... collaborateur(trice) bénévole au sein du service médiathèque de la commune de Bons-en-Chablais. Par cette convention, il(elle) s'engage à respecter les règles relatives au fonctionnement de la médiathèque, ainsi que les principes de neutralité et de secret professionnel inhérents à la fonction publique.

Le collaborateur bénévole collabore avec les bibliothécaires professionnelles dans un esprit de complémentarité, au service des usagers de la médiathèque. Le collaborateur bénévole, dans ce cadre, reconnaît l'autorité de la responsable du service et applique les instructions transmises par cette dernière et plus généralement les règles inhérentes à la collectivité.

**Article 2 : ACTIVITES**

Le collaborateur bénévole propose son temps et sa compétence au service de la médiathèque.

Il peut effectuer les activités suivantes au sein de la médiathèque.

1. Accueil des lecteurs / Inscription des adhérents
2. Gestion des prêts et retours des documents
3. Rangement des collections
4. Participation à la veille littéraire
5. Désherbage, en accord avec les bibliothécaires

6. Investissement dans les activités et animations proposées par la médiathèque
7. Animation d'ateliers créatifs ou de séances contées en médiathèque
8. Accueils de classes
9. Lectures à l'EHPAD, animation d'un club de lecture, en accord avec les bibliothécaires.
10. Participation aux réunions d'information et de travail.

Pour une bonne organisation au sein de la médiathèque, le collaborateur bénévole s'engage à respecter le planning prévu et à prévenir dès que possible en cas d'empêchement.

Des formations peuvent être proposées aux collaborateurs bénévoles sous les formes les plus appropriées.

### **Article 3 : REMUNERATION**

Le collaborateur bénévole offre son engagement sans contrepartie financière de la part de la Collectivité. Dans l'hypothèse où les bénévoles sont amenés exceptionnellement à se déplacer, et uniquement à la demande de la Collectivité, les frais de déplacement seront pris en charge conformément à la réglementation en vigueur, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, y compris pour l'utilisation de leur véhicule personnel.

### **Article 4 : ASSURANCES**

La commune prend en charge les collaborateurs bénévoles pour les accidents causés ou subis dans le cadre des activités qu'ils réalisent pour le compte de la médiathèque.

### **Article 5 : DUREE**

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour la durée précisée dans l'annexe jointe.

### **Article 6 : RESILIATION**

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, sans préavis et sans indemnités, par lettre simple notifiée au collaborateur bénévole.

Fait à Bons-en-Chablais,  
Le

L'autorité territoriale  
Mr le Maire

Le collaborateur bénévole

**COLLABORATEUR BENEVOLE**  
*Annexe à la convention d'accueil*

**ETAT CIVIL ET SITUATION PERSONNELLE DU COLLABORATEUR BENEVOLE**

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse personnelle :

.....  
.....

**ATTESTATION DE BENEVOLAT :**

Je soussigné(e) .....

Certifie sur l'honneur être accueilli(e) au sein du service médiathèque de la commune de Bons-en-Chablais, dans le cadre d'une collaboration bénévole, pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Fait à Bons-en-Chablais,

Le

L'autorité territoriale  
Mr le Maire

Le collaborateur bénévole

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 074-217400431-20250922-D2025\_092215-DE